

POUVOIR ADJUDICATEUR :

Conseil départemental des Hauts de Seine
Direction de la commande publique
92000 Nanterre



Les documents du marché sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet, à l'adresse :

<https://marches.maximilien.fr/?page=entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=792135&orgAcronyme=f4g>

Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues : le ou les point (s) de contact susmentionné (s).

Les offres ou les demandes de participation doivent être envoyées : par voie électronique via :

<https://marches.maximilien.fr/?page=entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=792135&orgAcronyme=f4g>

OBJET DU MARCHÉ : Acquisition de matériels roulants pour le chemin de fer du parc départemental des Chanteraines.

Référence n° 2021_392

Les prestations consistent dans le remplacement pour l'activité du chemin de fer du parc des Chanteraines des deux locotracteurs qui servent aux déplacements des voitures. La date prévisionnelle de commencement de l'exécution des prestations est prévue en octobre 2021, cette date est donnée à titre indicatif.

Consultation non allotie

Durée du marché : 12 mois (comprenant la fabrication et la livraison) à compter de la date fixée par l'ordre de service prescrivant au titulaire de commencer les prestations.

Une variante sur les matériels roulants pourra être proposée (voir article 2.2.2 du règlement de consultation)

Type de procédure : appel d'offre ouvert

Code CPV : 34600000

CONDITIONS DE PARTICIPATION :

1) Capacités d'ordre juridique

- Une lettre de candidature (ou l'imprimé DC1 fourni par le Département) dûment complétée ;
- Le (s) pouvoir (s) habilitant le signataire à engager le candidat individuel ou chaque membre du groupement (extrait K-bis, délégation de signature...);
- La copie du ou des jugements prononcés si le candidat est en redressement judiciaire ;
- Une déclaration sur l'honneur (ou l'imprimé DC1 fourni par le Département, en cochant la case correspondante dans la section F «Engagementsducandidatindividueloudechaquemembredugroupement») indiquant que le candidat individuel ou chaque membre du groupement n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner prévu aux articles L.2141-1 à L.2141-5 et L.2141-7 à L.2141-10 du code de la commande publique.

2) Capacité économique et financière :

- Une déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat et, le cas échéant, le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public, portant au maximum sur les 3 derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles.

Niveau (x) spécifique (s) minimal/minimaux exigé (s) :

Pour être retenu, les candidats devront justifier à minima d'un chiffre d'affaires de 250 000 euro (s) HT

3) Capacité technique et professionnelle :

Présentation d'une liste des principales fournitures, faisant l'objet de ce marché, effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et les coordonnées des destinataires publics ou privés. Cette liste doit être accompagnée d'attestations de bonne exécution.

- Attestation de conformité à la Directive CE : CEM et EN 50155 : Applications ferroviaires - exigences pour les équipements électroniques utilisés sur le matériel roulant

CRITÈRES ET SOUS CRITÈRES POUR LE JUGEMENT DES OFFRES :

Valeur économique sur 60 points : L'offre sera analysée à partir du montant HT inscrit à l'acte d'engagement. Le calcul de la note est effectué selon une formule dite «non linéaire médiane» dont les grands principes sont exposés dans le règlement de consultation.

Valeur technique sur 34 points décomposés comme suit :

Sous critère 1 : planning de réalisation des matériels roulants incluant les délais sur 16 points

Sous critère 2 : prise en main des matériels roulants sur 9 points

Sous critère 3 : durées de garantie proposées sur les matériels roulants sur 9 points

Valeur environnementale sur 6 points décomposés comme suit :

Sous critère 1 : mesures visant à limiter les nuisances environnementales des batteries électriques sur 6 points

CONDITIONS PARTICULIÈRES D'EXÉCUTION :

Les prestations devront s'inscrire dans la démarche de labellisation Eve® (Espace végétal écologique) d'ECOCERT actée par la Direction des Parcs, Jardins et Paysages. Le référentiel Eve® de gestion et d'entretien des espaces verts répertorie l'ensemble des exigences demandées pour obtenir ce label. Ces exigences devront être respectées dans leurs intégralités par le prestataire. Le référentiel Eve® en cours de validité